

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 31 MARS 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **vendredi trente et un mars** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Suna **ERDOGAN**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Loubna **EDNO BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**.,

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Stéphane **PERES DIT PEREY** (procuration Vincent **COSTE**),
Salim **KOÇ** (procuration Suna **ERDOGAN**),
Maférima **DIAGNE** (procuration Danielle **JOUS**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**),
Myriam **LECHARLIER** (procuration Marc **SALLOT**).

Absents :

Frédéric **BERGMAN**.

Absente excusée :

Mónica **CASANOVA**

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

N° 2017/31.03/18.C

CULTURE : SUBVENTION – ATTRIBUTION
CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC

Monsieur Bernard RIVAILLÉ est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Vincent COSTE, Conseiller Municipal délégué à l'animation, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

L'Association « Patrimoine en Scène a été missionnée par le Centre Hospitalier de Cadillac pour mettre en œuvre le programme culturel commémorant le 400^{ème} anniversaire de cet établissement spécialisé.

Une diversité de propositions est prévue en mai et sur le temps fort des 2, 3 et 4 juin 2017, avec la volonté affirmée du Centre Hospitalier de Cadillac de prévoir une partie de la programmation sur le territoire de la Ville (salle d'apparat à l'Espace Citoyen Génicart – Esplanade François Mitterrand et Clinique des Gravières – 31 rue des Cavailles) et de faciliter l'accès (transport) aux patients et familles lormontaises vers le site principal de Cadillac.

La Ville étant sollicitée pour une aide technique et logistique, l'accueil d'une exposition « Dedans, Dehors » ainsi que pour une subvention, la Commission « Ville culturelle et animée » du 20 février 2017 a donné son avis favorable sur l'ensemble du projet, ainsi que sur une aide financière d'un montant de 500 € à verser au compte de l'Association Patrimoine en Scène, pour le 400^{ème} anniversaire du Centre Hospitalier de Cadillac.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accorder une aide financière de 500 € à verser sur le compte de l'association Patrimoine en Scène pour le 400^{ème} anniversaire du Centre Hospitalier de Cadillac.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la Ville souhaite soutenir la programmation culturelle prévue pour le 400^{ème} anniversaire du Centre Hospitalier de Cadillac et favoriser l'accès à tous à cet événement car elle concerne pour partie du public lormontais ;

DECIDE

Article unique :

d'autoriser Monsieur le Maire à accorder une aide financière de 500 € à verser sur le compte de l'Association Patrimoine en Scène pour le 400^{ème} anniversaire du Centre Hospitalier de Cadillac.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts
- 1 – Groupe Lormont Avenir
- 3 - Groupe Choisir Lormont

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 3 avril 2017
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,